

E 2200 Paris 1/1561

*Le Chef du Département des Finances, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

L

Berne, 21 janvier 1919

Nous nous empressons de vous accuser réception de votre honorée lettre du 15 courant¹ par laquelle vous avez eu l'obligeance d'appeler notre attention sur l'importante question de la réorganisation des finances de l'empire ottoman. Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt des utiles renseignements que vous nous communiquez sur cet objet et des propositions que vous formulez pour sauvegarder dans la mesure du possible les intérêts des porteurs suisses de titres turcs.

Donnant suite à l'une des idées que vous suggérez, nous prions par lettre de ce jour² la direction générale de la Banque nationale suisse et l'Association des représentants de la banque en Suisse de nous faire connaître le plus tôt possible leur avis sur les deux solutions que vous proposez. Pour le moment, sauf plus ample informé, nous inclinierions plutôt pour celle qui consisterait à obtenir, si possible, pour la Suisse un représentant officiel au sein du Conseil de la dette et à faire à cet effet les démarches nécessaires.

En attendant le préavis des établissements financiers que nous avons consultés, nous vous serions donc très reconnaissant de vouloir bien, pour gagner du temps, sonder à toutes fins utiles, les dispositions du Cabinet de Paris et nous faire connaître les résultats de cette démarche préliminaire.³

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, avec nos vifs remerciements pour votre précieuse initiative, les assurances de notre haute considération.

1. Cf. n° 104.

2. Cf. E 2001 (B) 1/46.

3. Cf. n° 174.

